

CONTRIBUTION UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR 63 CONTRE LA PROLONGATION DE L'EXPLOITATION DE LA DECHARGE DE PUY LONG

Nous avons rencontré Monsieur NERON, commissaire enquêteur (CE) et lui avons exposé certaines positions de l'UFC que choisir 63 en fonction de la connaissance du dossier anormalement volumineux pour être compréhensible. Nous avons même recherché avec le CE certaines réponses sans pouvoir les trouver. Nous étions accompagnés de représentants de l'ACIPAC et de PDD nature environnement qui produiront des contributions.

En premier lieu, nous avons exhumé le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) du Valtom de 2012 qui nous livre des informations intéressantes ainsi que le rapport du 12 juin 2013 de JP DEMULTER (commissaire enquêteur de l'époque). Ses conclusions éclairent le débat d'autant plus que des autorisations de tonnages supplémentaires ont été régulièrement accordées au Valtom par la Préfecture alors que la saturation de la décharge de Puy Long avait servie de prétexte pour imposer un incinérateur d'OM. Il convient de reprendre en compte ses conclusions qui sont pour la plupart toujours d'actualité :

- absence d'installation de traitement spécifique des lixiviats en précisant page 1 que "le Valtom a repoussé indéfiniment la mise en place de ces équipements".
- la présence de 8 substances dangereuses supérieures aux limites de quantification dont 6 provenant des lixiviats
- la suppression de la bande d'isolement de 200 mètres avec les risques d'incendie, de glissements de terrains pour les personnels et la population
- il émettait des réserves en rappelant "que VERNEA était construit dans la bande d'isolement des 200m et seulement éloigné de 75m des limites de l'extension qui pourraient avoir des effets bien plus dommageables". L'arrêté préfectoral du 25 juin 2008 excluait toutes constructions et activités liées à la gestion et au traitement des déchets" dans cette bande.
- le risque de pollutions des eaux résiduaires va entraîner une pollution du Bec et de l'Artière donc de l'Allier ou sont disposés de nombreux captages d'eau potable. La présence de Polluants éternels (PFAS) détectés par la DREAL aggrave encore ces risques. Que dire des eaux profondes ? La fin de la convention avec la STEP des 3 rivières(CAM) en juin 2024 nous interroge sur les solutions proposées de transport par la route de 10 tonnes/jour de lixiviats à destination d'Ambert, St Diery et St Sauves donc en exportant dans ces territoires de la pollution.
- Pour l'extension de la capacité de 1 060 000t en 2013, il concluait en émettant des réserves de taille" comme qu'il serait hasardeux de délivrer une autorisation pour 4,4ha, 40m de haut et pour 13 ans."

Si une autorisation de 13 ans était hasardeuse en 2013, il va sans dire que 25 ans en 2025 est inconcevable dans la situation actuelle. Toutes les décharges ferment sur injonction de la réglementation, comment accorder une telle autorisation au VALTOM qui avait tout le temps pour trouver d'autres exutoires ? L'enfouissement est considéré comme la plus mauvaise des solutions dans la hiérarchie des traitements avant l'incinération. Pourquoi s'obstiner dans cette voie ?

L'UFC-Que Choisir exige que le VALTOM fournisse un véritable plan de fermeture de cette décharge avec un calendrier précis et des quantités dégressives. L'administration ne peut plus être complice de cette fuite en avant. Que se passera-t-il après 2050 si cette autorisation est acceptée?

En ce qui concerne le tonnage de 90 000t /an proposé, ce n'est pas raisonnable alors que 75 000t /an ont été enfouies en 2023. Le VALTOM doit exiger une réduction des stabilisats de VERNEA de 30 000 t/an et ne pas faire de promotion pour accueillir les déchets d'activité économique de toute la région AURA.

En conclusion, l'UFC que choisir 63 est totalement opposée à la prolongation de 25 ans d'exploitation de la décharge (CET ou ISDND) de Puy Long à un rythme effréné de 90.000t/an.

Le Président du VALTOM, qui se plaint régulièrement de l'augmentation de la TGAP, choisit d'en rajouter en allant chercher ailleurs des tonnages supplémentaires d'ordures résiduelles et de Déchets d'activité économiques. Il pourrait se contenter de solutionner les problèmes de la population et des entreprises locales du périmètre initial du VALTOM.

Clermont n'a pas vocation à devenir la poubelle de toute une région et les collectivités de base et leurs représentants dans les syndicats se doivent de réagir car leurs responsabilités sont également engagées en laissant faire.

L'enquête étant impactée par la faible information des citoyens contribuables, par la période de réserve électorale et par les vacances estivales, **l'UFC-Que Choisir 63 demande une prolongation de l'enquête publique jusqu'en septembre ainsi que la tenue d'une réunion publique à la rentrée.**

L'UFC QC 63 se réserve le droit de fournir des contributions complémentaires.

Gérard QUENOT

Administrateur UFC QUE CHOISIR et référent national déchets

Daniel BIDEAU

Président de l'UFC QUE CHOISIR 63